

## **MOTION DU CELLF/UMR8599 (SORBONNE UNIVERSITE)**

Les chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, doctorants et personnels d'appui du CELLF s'opposent aux orientations prônées par les trois rapports officiellement commandés par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour préparer la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) et considèrent que ces propositions sont de nature à porter atteinte à la qualité et à la pérennité des activités de recherche et d'enseignement.

Ils dénoncent en particulier :

- l'amplification de la contractualisation et de la précarisation dans l'ESR (*tenure tracks*, CDI de projets, contrat jeunes chercheurs, etc.) pour toutes les catégories de personnels (doctorants, chercheurs, enseignants-chercheurs, BIATSS, ITA) ;
- la remise en cause du statut des enseignants-chercheurs avec la disparition de la référence aux 192 heures équivalent TD ;
- la remise en cause des fonctions du CNU et de la collégialité de l'évaluation des carrières par les pairs ;
- l'instauration d'une gestion managériale des équipes de recherche, avec indexation des crédits alloués sur les évaluations ;
- l'inféodation des recherches aux priorités nationales imposées et la remise en cause des libertés académiques ;
- le renforcement d'une logique concurrentielle contraire aux pratiques foncièrement collaboratives de la recherche, avec la multiplication des primes variables et des financements sur projets, l'augmentation de la concurrence entre unités de recherche.

Constatant que la politique actuelle d'emploi scientifique, fondée sur une réduction constante du recrutement de personnel titulaire et un recours généralisé à l'emploi précaire, ne permet plus de réaliser les missions de service public d'enseignement supérieur et de recherche dans des conditions satisfaisantes, les chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, doctorants et personnels d'appui du CELLF en appellent à l'élaboration d'une loi fondée sur un diagnostic partagé avec la communauté scientifique, digne des ambitions que notre société attend de la recherche publique et l'enseignement supérieur.